



# Prescription et indemnité d'occupation

Par **den972**, le **11/08/2015** à **14:09**

bonjour,

je suis divorcé, le jugement donne la date de juin 2008 comme date du divorce.  
pour la séparation des biens (une maison achetée sur les 2 noms, contrat de mariage et je paye seul)le juge a renvoyé les parties vers un notaire.

le notaire compte 62 mois à partir de juin 2008 pour l'indemnité d'occupation (rapport fait en février 2015)  
pour la prescription c'est  
5 ans et je commence à compter l'indemnité  
pas plus de 5 ans d'indemnité

merci de votre aide  
cordialement